



Equipements Protection Individuelle

#Déconfinement : A partir du 11 mai 2020, ce n'est pas une reprise mais une continuité, la CCI de l'Ain est aux côtés des entreprises en adaptant ses méthodes de travail.

4000 ! c'est le nombre de réponses apportées par nos conseillers durant le confinement

Pour un rdv de conseil : 04 74 32 13 00 -- mail : conjoncture@ain.cci.fr

Dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique.

Toujours en proximité, la CCI de l'Ain est à l'écoute des entreprises.

[=>Retour à toutes informations pour aider les entreprises.](#)

-
-
- |
-

Plateforme Stop Covid-19 : Place de marché pour mettre en relation fabricants et clients

Accéder à la plateforme : <https://stopcovid19.fr>

La DGE a soutenu la mise en place d'une **plateforme en B2B permettant de mettre en relation les fabricants et les clients de gels hydro-alcooliques**. *Initialement conçue comme une place de marché permettant de mettre en relation les fabricants et les clients (professionnels de santé, entreprises) de gels et solutions hydro-alcooliques (GHA/SHA) et de contenants pour GHA/SHA, cette plateforme est désormais élargie à d'autres équipements de protection : masques (masques de protection à usage non sanitaire destinés à un usage professionnel, masques importés), et autres équipements de protection ou de désinfection.*

Cette plateforme, créée par la société Mirakl, a été lancée le 24 mars dernier. Au 6 avril, elle a déjà permis la commande de plus de 307 000 litres de gels et solutions hydro-alcooliques, 1 260 000 masques de type chirurgicaux, FFP2 ou équivalents, et 130 000 masques alternatifs à usage professionnel non sanitaire. Elle comprend aujourd'hui 68 vendeurs enregistrés (tous matériels confondus) et 1636 clients.

La Direction Générale des Entreprises (DGE) du Ministère de l'économie travaille avec les industriels pour augmenter la production de masques et gels hydro-alcooliques, et renforcer les chaînes d'approvisionnement : www.entreprises.gouv.fr/covid-19/approvisionnement-en-masques-et-gel-hydroalcoolique

Contacts : gelcoronavirus.dge@finances.gouv.fr / masques.dge@finances.gouv.fr

[Mesure pour les dons de matériels sanitaire](#)

[Le Ministère de l'Economie et des Finances facilite l'approvisionnement en masques des entreprises pour protéger leurs salariés](#)

Agnès Pannier-Runacher annonce l'**encadrement des prix des masques** de type chirurgical et **mobilise la DGCCRF pour garantir la qualité et un prix raisonnable** de tous les masques de protection. [Lire le communiqué du 1er mai](#)

Lire le communiqué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes [Contre le Covid, les entreprises qui produisent en Auvergne-Rhône-Alpes mobilisées pour la région.](#)

Masques

CDiscount

Les réseaux des CCI et CMA informent, qu'en concertation avec eux, Cdiscount se mobilise en faveur de la continuité d'activité des TPE-PME pour leur permettre de s'approvisionner en masques chirurgicaux (EN 14683 type I ou équivalent).

N° unique : **09 77 41 33 05**

[Lire le communiqué de presse.](#)

Région

- **Accessible depuis le 4 mai**, la Région, la CRMA et la CCI de région lancent un site d'achat en ligne de masques pour les TPE, les commerçants et les artisans. [Lire le communiqué de presse.](#)

Présentation de la [plateforme de commande](#)

[Notice sur le type de masques vendus](#)

La Poste

Le ministère de l'Economie et des Finances lance avec l'appui de La Poste, CCI France et CMA France, [une plateforme de commercialisation et de distribution de 10 millions de masques « grand public »](#) pour les petites et très petites entreprises de métropole et d'Outre-Mer.

La Plateforme Masque-pme.laposte.fr s'étend aux entreprises de 50 à 249 salariés. [lire le communiqué du 19/05/20](#)

?Des initiatives d'entreprises de l'Ain existent aussi en proximité. Pour les connaître, [consultez la bourse d'entraide de la CCI de l'Ain](#)

Liens utiles :

- Le Gouvernement publie [une foire aux questions \(FAQ\) à destination des professionnels et du grand public](#) afin de renforcer l'information sur les différents types de masques de protection dans le cadre du déconfinement progressif suite à la crise du Coronavirus COVID-19.
- [Guide douanier d'importation de masques](#)
- La direction générale des douanes et droits indirects propose des infographies pour accompagner les entreprises dans les procédures d'importation de masques. [Consultez l'infographie](#) et celle pour [importer des masques « Grand public »](#)

- Référentiel AFNOR [«Masques barrière – Guide d'exigences minimales, de méthodes d'essais, de confection et d'usage»](#) (AFNOR SPEC S76-001 du 27 Mars 2020)
- **Les cahiers des charges de la DGA :**
 - [Pour les masques FFP2](#)
 - [Pour les masques anti projection](#)

- **Mesures destinées à assurer la fluidité des importations des masques et matériels médicaux**

A ce titre, jusqu'à la fin de la crise sanitaire, les masques peuvent être importés sans marquage CE sous réserve que l'importateur établisse qu'ils respectent les normes européennes ou certaines normes étrangères reconnues comme équivalentes, au moment de leur importation. Lire le courrier de la Direction Générales des Douanes du 26 mars.

- Dans le prolongement des avis de l'ANSM du 24 mars 2020 portant sur la place de masques alternatifs en tissus dans le contexte de l'épidémie à Covid-19 et du 25 mars 2020 précisant le protocole de traitement permettant une réutilisation des masques, **il est créé 2 nouvelles catégorie d'équipements de travail exclusivement réservées à des usages non sanitaires destinés à prévenir les projections de gouttelettes**. [Lire la note d'information du Ministère de l'Economie du 29 mars portant sur les nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires](#)
- un **appel à propositions** à destination d'entreprises prêtes à proposer des solutions pour augmenter la capacité de production nationale. Cet appel a été accompagné d'un cahier des charges élaboré par la Direction Générale de l'Armement (DGA) du ministère des Armées, permettant de conduire des tests quantifiant le niveau de protection sanitaire de ces nouveaux masques. Pour répondre à cet appel à propositions, il vous suffit de vous rendre sur la page : <https://www.csfmodeluxe-masques.com/textes.html>

L'Institut Français du textile et de l'habillement a rédigé un [guide de fabrication de masque de protection simplifiés](#).

La production des masques de protection : en perspective du déconfinement, Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, dresse le bilan et les perspectives de la production des masques de protection : [lien vers le site](#)

Contactez la Cellule d'Accompagnement Reprise Economique

Tél. : 04 74 32 13 00

conjoncture@ain.cci.fr

URL source: <https://www.ain.cci.fr/covid-19-recommandations/covid-19-recommandations-generales/equipements-protection-individuelle>